

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE

Rue du Champ de Foire

Lotissement "Le Champ de foire"

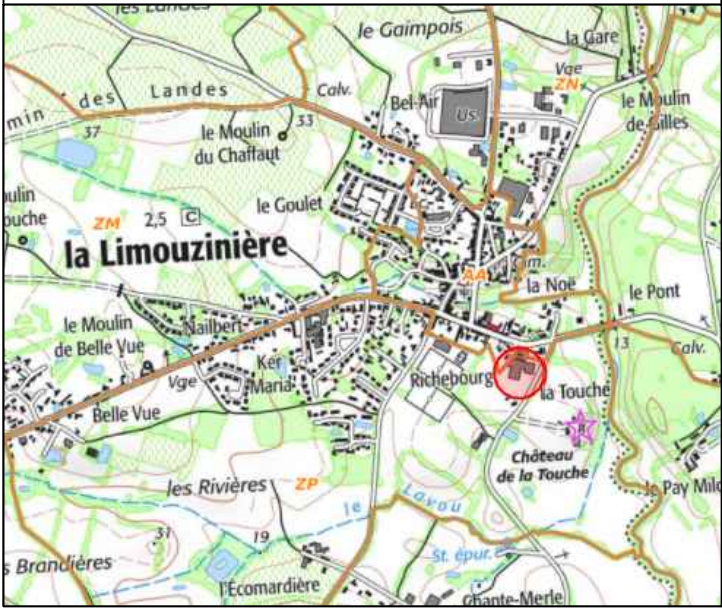
PLAN DE VENTE

PROVISOIRE

LOT n°12

DOSSIER : 25-91

EXTRAIT SITUATION



MAÎTRE D'OUVRAGE



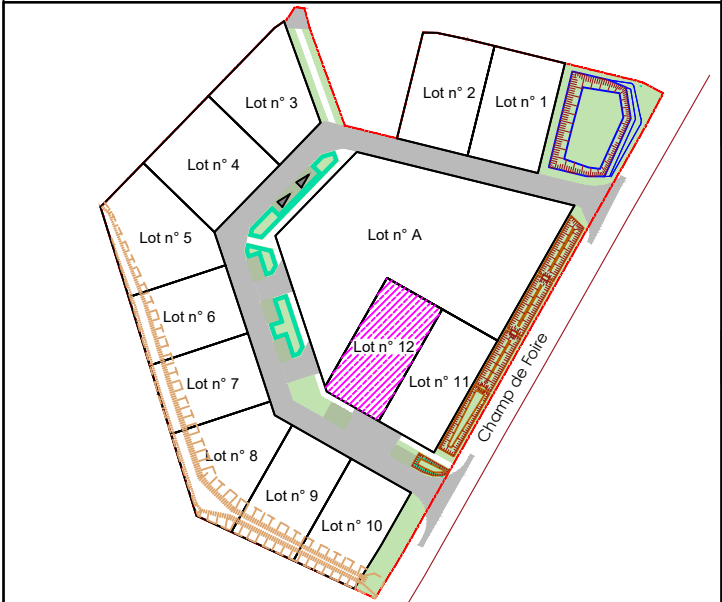
14, Rue Hervé Le Guyader - BP4415  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE  
Tel:02.40.72.54.16 - commercial@lotiouestatlantique.fr

ARCHITECTE - URBANISTE

OFFICINA ARCHITECTURE  
Architecture  
10 Rue Gaëtan Rondeau  
44200 NANTES  
Tél : 02.85.52.43.65



PLAN PARCELLAIRE



DÉSIGNATION DU LOT

Adresse :  
Cadastre : AE n°524  
Superficie réelle : 397 m²  
Surface de plancher maximale : 200 m²

PERMIS D'AMÉNAGER

N° : PA 044 083 24 B0003 - Délivré le 03/03/2025

RÉSERVES

Seules les indications concernant le bornage de la parcelle, la surface et les dimensions sont contractuelles. Tous les renseignements concernant les branchements individuels, ainsi que les ouvrages extérieurs à la parcelle sont donnés à titre indicatif. Ces ouvrages peuvent être modifiés sans que l'acquéreur puisse exercer quelque recours que ce soit contre l'aménageur.

Bornage sur site réalisé :

☒ Oui

☐ Non

Travaux de voirie :

☐ Phase provisoire

☐ Phase définitive

DERNIÈRE MODIFICATION :



Géomètres Experts Associés

e-mail : [contact@prisme-ge.fr](mailto:contact@prisme-ge.fr)

BUREAU PRINCIPAL  
2 Rue de la Garenne  
44120 VERTOU  
tel : 02.40.34.45.29

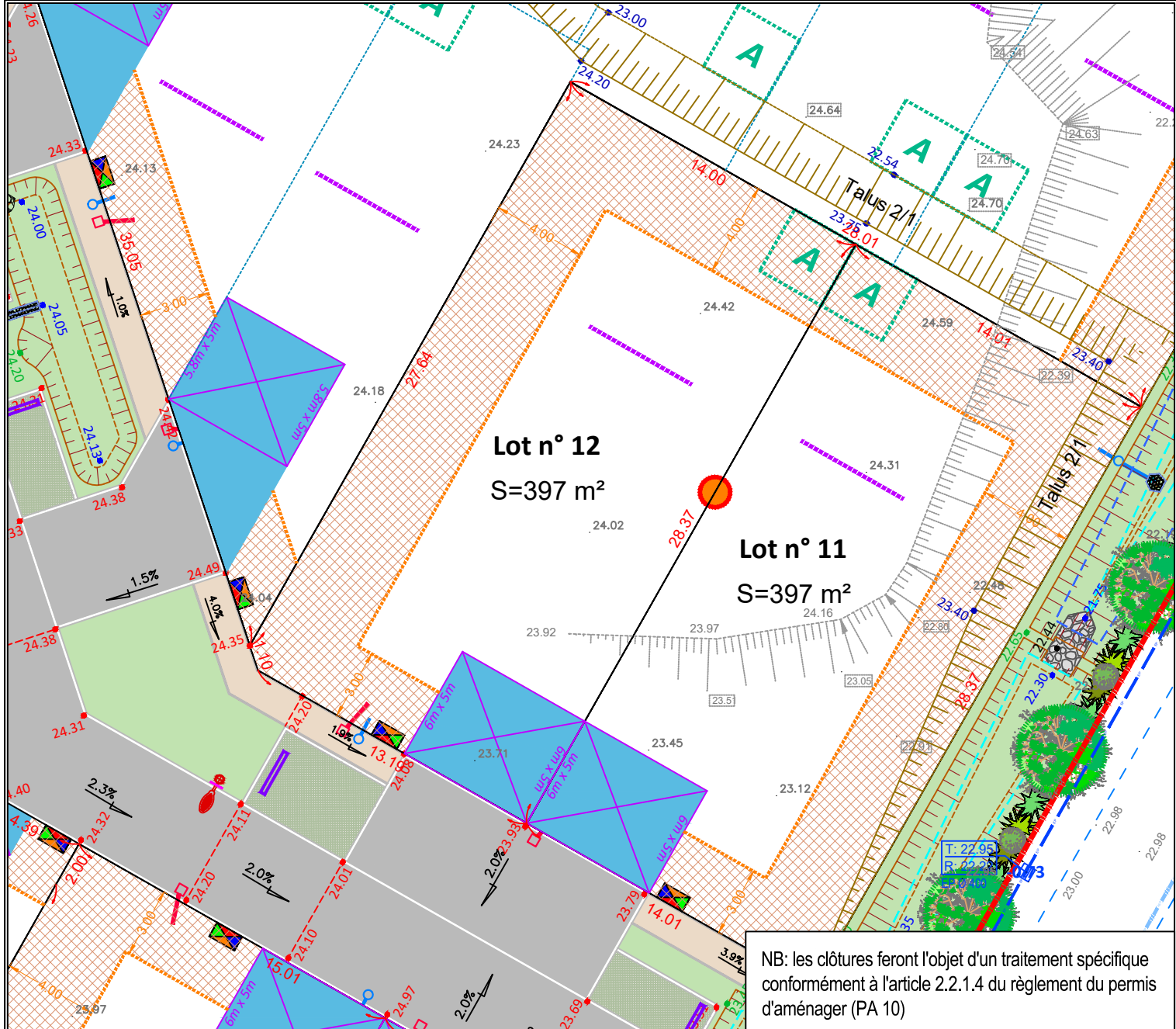
BUREAU SECONDAIRE  
11 Rue Henri MAINGUET  
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE  
tel : 02.40.80.67.20

PERMANENCE  
1 Rue Pierre Dautel  
44150 ANCENIS St GÉRÉON  
tel : 02.40.96.30.57

ÉCHELLE : 1/250

NOTA: Une étude de sol est obligatoire avant construction





NB: les clôtures feront l'objet d'un traitement spécifique conformément à l'article 2.2.1.4 du règlement du permis d'aménager (PA 10)

LÉGENDE

Borne OGE

Piquet

Altimétrie TN

Pente de la voie

Candélabre

Colation périmétrique

Altimétrie voirie finie (cote projet)

Emplacement imposé des accès aux lots.  
Non clos de 6m de large sur 5m de profondeur minimum)

Voie nouvelle

Espace vert

Tabouret EU

Tabouret EP

Branchement BT/AEP et télécom

Zone non-aedificandi pour tout type construction

Zone constructible pour un carport

Accroche obligatoire du volume principal ou secondaire  
secondaire de la construction en limite séparative

Axe du faitage principal imposé

Principe d'implantation de l'éventuel abri de jardin  
non accolée à la construction principale

CALCUL DU LOT

| X (m)      | Y (m)      |
|------------|------------|
| 1350747,25 | 6209212,48 |
| 1350735,09 | 6209219,40 |
| 1350721,42 | 6209195,39 |
| 1350721,76 | 6209194,34 |
| 1350733,22 | 6209187,82 |
| 1350747,25 | 6209212,48 |

ALTITUDE DES OUVRAGES APRÈS TRAVAUX

- Cote de radier sur le branchement EU :  
- Cote de radier sur le branchement EP :  
- Référence altimétrique correspondant au niveau fini du coffret électrique :

| suivant plan de récolement de l'entreprise à contrôler par le constructeur

ACCÈS AU DOSSIER EN LIGNE

SITE : [www.prisme-ge.fr](http://www.prisme-ge.fr) puis "Accès client"

IDENTIFIANT : 25-91\_PDL

MOT DE PASSE : p8d5f9PH